

Communiqué de Presse

Nantes, le 22/10/2024

Lumiplan conteste tout fait de discrimination

Le traitement médiatique relatant l'issue d'un contentieux prud'homal initié par une ancienne salariée de la société LUMIPLAN TRANSPORT amène l'entreprise à présenter ses observations et à apporter des précisions rendues nécessaires par l'existence d'un certain nombre d'inexactitudes ou imprécisions.

La société conteste, depuis l'origine de ce contentieux, tout fait de discrimination commis à l'encontre de cette ancienne salariée.

L'embauche de cette salariée s'est conclue en pleine connaissance de son statut de travailleur handicapé en temps partiel thérapeutique, situation qui **n'a pas été un frein à son intégration.**

Dès la prise de poste de cette ancienne salariée, il a cependant été constaté de nombreuses lacunes professionnelles qui ne pouvaient pas être identifiées au cours de la phase de recrutement. Les raisons de la rupture sont exclusivement liées à ses insuffisances professionnelles qui lui ont été partagées, à de multiples reprises, tout au long de la relation contractuelle.

Il a donc été décidé de mettre fin à la période d'essai de cette salariée, cette décision ayant été prise **avant l'annonce de sa grossesse.** La société dispose de nombreux éléments matériels attestant de ces faits, et par ailleurs, une première saisine en **référé du Conseil de prud'hommes de Nantes puis un appel devant la Cour d'appel de Rennes ont tous les deux été favorables à la société LUMIPLAN TRANSPORT.**

L'absence d'appel du dernier jugement ne peut être entendue comme un quelconque acquiescement à la décision rendue mais résulte d'une volonté de la société de clôturer un contentieux qui durait depuis plus de 3 ans.

Plus généralement, la société LUMIPLAN TRANSPORT mène depuis des années une politique volontariste sur tous les sujets liés à l'inclusion et à la parentalité, prônant un strict respect de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs, sans faire de discrimination d'aucune sorte. La société LUMIPLAN TRANSPORT a toujours accueilli avec bienveillance l'annonce d'une grossesse et s'est toujours efforcée d'adapter l'organisation des salariées concernées durant leur grossesse ainsi qu'à leur retour de congé maternité (ce qui a d'ailleurs été attesté par de nombreuses femmes dans le cadre du contentieux initié par cette ancienne salariée).

A PROPOS DE LUMIPLAN TRANSPORT

LUMIPLAN TRANSPORT est le leader français et européen des solutions d'information voyageurs avec plus de 80% des 50 plus grands réseaux de transport public urbain français et plus de 300 réseaux de transport au total. LUMIPLAN TRANSPORT conçoit et fabrique en France des

solutions matérielles et logicielles qui couvrent l'intégralité des besoins des exploitants, des constructeurs et des Autorités Organisatrices de Mobilités.

Le groupe LUMIPLAN réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros, emploie 270 personnes et est basée à Saint-Herblain (44), Le Versoud (38), Albertville (73), Tours (37), Dax (40) et Paris. LUMIPLAN possède 6 filiales (Espagne, Italie, Maroc, Singapour, Inde, USA) et est présent dans plus de 30 pays.

Plus d'informations sur www.lumiplan.com.

CONTACTS PRESSE

Jessica LEMUET

jessica.lemuet@lumiplan.com

06 66 79 91 41